

Image not found or type unknown



Louer la maison de notre mère

Par **ambly**, le **14/06/2011** à **16:51**

Bonjour,
Mon frère et moi souhaitons pouvoir louer la maison de notre mère pour l'aider à financer les frais engendrés par son placement en maison médicalisée (elle est atteinte de la maladie de Parkinson). Notre mère n'est pas sous tutelle. Nous avons des procurations pour gérer ses affaires courantes. Elle n'est pas opposé à cette location mais n'est plus capable intellectuellement de s'en occuper.
Pouvons-nous, en son nom, faire cette démarche.
Le montant du loyer perçu sera viré sur son compte.
Merci pour votre réponse
Salutations

Par **edith1034**, le **14/06/2011** à **18:49**

oui si elle signe le bail
vous pouvez faire aussi une SCI de gestion entre vous deux
pour tout savoir sur la SCI
<http://www.fbls.net/SCIINFO.htm>
nou vous demandez de la mettre en curatelle mais c'est plus compliqué
pour tout savoir sur le bail
<http://www.fbls.net/contratlocationvide.htm>